



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le quatorzième jour du mois de mars 2012 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Daniel Laurin, Louis Laurier, Denise Miller, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire trésorière et Mme Karine Maurice-Trudel, secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, sont aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 8 février 2012.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Nomination des membres du comité consultatif de développement local.
- 5- Stratégie d'économie d'eau potable/recherche de fuite sur le réseau.

AFFAIRES NOUVELLES

- 6- Correspondance.
 - Lettre de remerciement CASA des Laurentides (salle et collation lors vaccination).
- 7- Politique concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention.
- 8- Établissement des tarifs applicables pour les services de photocopie, télécopie et vente d'épinglette.
- 9- Dépôt du nouveau plan d'urbanisme de la Municipalité d'Harrington.
- 10- Inspection annuelle des extincteurs portatifs.
- 11- Mise aux normes des trousse de premiers soins.
- 12- Mandat à un urbanisme pour la rédaction des règlements en concordance au schéma d'aménagement de la MRC.
- 13- Demande de subvention/emplois d'été canada.
- 14- Offre d'emploi officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint (étudiant).
- 15- Appel d'offres reconstruction du tennis double.
- 16- Mandat au vérificateur pour reddition de comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 17- Reddition de compte 2011.
- 18- Demande de prix et achat de chlorure de calcium.
- 19- Dépôt du rapport trimestriel
- 20- Revendication de bois des Laurentides par des scieries de l'Outaouais.
- 21- Obction au projet de loi no 89 « Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect ».
- 22- Engagement d'un officier municipal en bâtiment et en environnement conjointement avec la Municipalité d'Arundel.
- 23- Modification salariale du service des incendies.
- 24- Signature du protocole d'entente concernant les écocentres municipaux.

- 25- Rencontre d'information sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la démarche d'autorisation en milieux humides.
- 26- Formation gestion intervention incendie.
- 27- Préparation de plan d'intervention incendie par un technicien en prévention incendie (TPI).
- 28- Changement de signataire chèque.
- 29- Projet de reconstruction de la Résidence Vallée de la Rouge.
- 30- Engagement de l'adoption d'un règlement accordant un crédit de taxes à la Résidence Vallée de la Rouge.
- 31- Avis de motion adoption d'un règlement accordant un crédit de taxes à la Résidence Vallée de la Rouge.
- 32- Inscription au programme d'économie d'eau potable (Peep) coût 528.89\$.
- 33- Varia :
- 34- Période de questions.
- 35- Levée de la session.

RÉSOLUTION 31-12
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-12
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2012

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 8 février 2012, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture.

De plus que le procès-verbal du 8 février 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 14-2012 à 30-12 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 33-12
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 4700 à 4754 inclusivement pour un montant de 45 563.51\$ et des comptes à payer au 14/03/2012 au montant de 5 791.89\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1091 à 1125 inclusivement pour un montant de 11791.79\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

| Numéros | Payé à | détails | Montant |
|---------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| 4700 | Ministère du Revenu du Québec | DAS janvier 2012 | 4 039.62 \$ |
| 4701 | Receveur général du Canada | DAS janvier 2012 | 1 702.26 \$ |
| 4702 | Neopost Canada Ltée. | Timbres | 574.88 \$ |
| 4703 | Bell Mobilité | Téléavertisseurs février 2012 | 27.24 \$ |
| 4704 | Bell Mobilité | Cellulaires février 2012 | 97.40 \$ |

| | | | |
|--------------|---------------------------------------|--|---------------------|
| 4705 | Buro Plus Martin | Cartouches imprimantes | 82.76 \$ |
| 4706 | Desjardins Sécurité Financière | Assurance collective février 2012 | 795.18 \$ |
| 4707 | Les Équipements Cloutier | Vérification mécanique | 149.70 \$ |
| 4708 | Fortin Suzanne | Remb. Facture lampe | 22.97 \$ |
| 4709 | Hydro-Québec | Électricité caserne 1039.41 \$ Électricité parc & terrain tennis 54.75 \$ Électricité patinoire 682.37 \$ Électricité hôtel de ville 847.31 \$ Électricité réservoir gravitaire 100.02 \$ Électricité station de pompage 1134.98 \$ | 3 858.84 \$ |
| 4710 | Laboratoires Environex | Analyses d'eau janvier 2012 | 64.39 \$ |
| 4711 | La Coop Ferme du Nord | Diesel, huile à chauffage | 4 717.62 \$ |
| 4712 | SSQ, Société d'Assurance-Vie Inc. | Régime de retraite janvier 2012 | 755.16 \$ |
| 4713 | Construction Stéphane Dagenais Inc. | Revêtement extérieur toilette | 1 566.47 \$ |
| 4714 | Sigouin Benoit, Boivin Nathalie | Remboursement de taxes | 125.92 \$ |
| 4715 | Charbonneau Evelyne | Remb. Facture Vin | 168.35 \$ |
| 4716 | Équipement de bureau Robert Légaré | Contrat de service photocopieur | 203.47 \$ |
| 4717 | Groupe AST (1993) Inc. | Mutuelle de prévention février 2012 | 71.86 \$ |
| 4718 | Hydro-Québec | Électricité garage 170.92 \$ Électricité puits aqueduc 91.81 \$ Électricité Hangar 187.16 \$ | 449.89 \$ |
| 4719 | Receveur général du Canada | Renouvellement licence radio | 369.00 \$ |
| 4720 | La Salle Villeneuve Inc. | Servitude Aqueduc | 1 133.33 \$ |
| 4721 | Robert Laurin Ing. | Bilan de consommation d'eau potable | 1 135.95 \$ |
| 4722 | Jean Miller Location Inc. | Sel à glace | 1 935.03 \$ |
| 4723 | Maurice Guylaine | Frais déplacement | 26.00 \$ |
| 4724 | Protection Incendie CFS Ltée. | Mises aux normes APRIA | 2 190.83 \$ |
| 4725 | Bell Canada | Téléphone hôtel de ville 438.29 \$ Téléphone garage 87.73 \$ Téléphone caserne 80.96 \$ Téléphone station de pompage 80.96 \$ | 687.94 \$ |
| 4726 | Charlebois Guylain | Analyses d'eau et visites station de pompage février 2012 | 300.00 \$ |
| 4727 | CRSBP des Laurentides | Frais de transport | 11.90 \$ |
| 4728 | Ministère du Revenu du Québec | Correction cotisation RRQ 2011 | 46.58 \$ |
| 4729 | La Coop Ferme du Nord | Diesel, huile à chauffage | 2 309.10 \$ |
| 4730 | Toilettes Québec | Location toilette patinoire | 143.72 \$ |
| 4731 | Bell Mobilité | Téléavertisseurs mars 2012 | 27.24 \$ |
| 4732 | Corporation Sun Média | Offre d'emploi | 35.49 \$ |
| 4733 | Hydro-Québec | Éclairages des rues & location poteaux | 521.14 \$ |
| 4734 | Laboratoires Environex | Analyses d'eau | 127.62 \$ |
| 4735 | Ménage Tremblant. Net | Ménage hôtel de ville et salle municipale février 2012 | 925.55 \$ |
| 4736 | Ministère du Revenu du Québec | DAS février 2012 | 3 920.84 \$ |
| 4737 | Receveur général du Canada | DAS février 2012 | 1 664.53 \$ |
| 4738 | Société de l'Assurance Auto du Québec | Immatriculation | 6 432.30 \$ |
| 4739 | Boulet Barbe Enr. | Entretien réseau luminaire | 217.76 \$ |
| 4740 | Charbonneau Evelyne | Frais de repas | 55.41 \$ |
| 4741 | Corporation Sun Média | Offre d'emploi | 321.93 \$ |
| 4742 | Desjardins Sécurité Financière | Assurance collective mars 2012 | 795.18 \$ |
| 4743 | SSQ, Société d'Assurance-vie Inc. | Régime de retraite février 2012 | 755.16 \$ |
| 1091-1125 | Employés | Salaires février 2012 | 11 791.79 \$ |
| TOTAL | | | 57 355.30 \$ |

COMPTES À PAYER À APPROUVER

| Numéros | Payé à | détails | Montant |
|---------|----------------------------------|---|-------------|
| 4744 | Boisvert Isuzu Camions | Réservoir | 94.36 \$ |
| 4745 | Camion Freightliner Mont-Laurier | Réparation 10 roues, Pièces 10 roues, rapid dump | 1 284.89 \$ |
| 4746 | Carquest Canada Ltée | Filtre à air, filtre à huile, vérif. circuit, entonnoir, huile, batterie, ruban isolant | 627.29 \$ |
| 4747 | Échelles C.E. Thibault Inc. | Inspection et réparation d'échelles | 91.98 \$ |
| 4748 | Entreprise d'Électricité Dugas | Ballast, installation sèche-boyaux, réparer lumières extérieurs hôtel de ville | 705.98 \$ |
| 4749 | Les Machineries St-Jovite Inc. | Scellant de filets, attaches, réparer laveuse à pression | 334.88 \$ |

| | | | |
|--------------|--|--|--------------------|
| 4750 | Matériaux R. Mclaughlin Inc. | Bois, maillons, manille, ampoules, lampe ballast, fluorescent, peinture, lames, multimètre numérique, escabeau, etc. | 291.68 \$ |
| 4751 | Pièces Auto P.B. Gareau Inc. | Alternateur | 375.46 \$ |
| 4752 | Pièces Camion & Remorques Mont-Tremblant | isolateur de batterie, fitting, nipple, lumière, prise 3 voies, grommet, hose à brake | 469.85 \$ |
| 4753 | Service Routier S. Prévost | Réparation 10 roues | 857.72 \$ |
| 4754 | Visa Desjardins | Cellulaire & accessoires, pelle à neige, essence, cour secourisme | 657.80 \$ |
| TOTAL | | | 5 791.89 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 34-12
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 janvier 2012 il a été résolu qu'un comité consultatif de développement local soit formé;

ATTENDU QUE les personnes intéressées à faire parti du comité avait jusqu'au 29 février 2012 pour transmettre le formulaire d'inscription;

ATTENDU QUE nous avons reçu 14 demandes de citoyens désirant faire parti de ce comité;

ATTENDU QU'il avait été convenu que le nombre de membres soit fixé à un maximum de dix (10), dont un devra être un élu;

ATTENDU QU'il avait été résolu que M. Jean-Pierre Provost, conseiller soit nommé pour représenter la municipalité et que les autres membres seraient sélectionnés lors de la séance du 14 mars 2012;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'après consultation, que les personnes suivantes soient nommées pour faire parti du comité consultatif de développement local :

Monsieur Alain Brisson, 113, chemin des Épinettes
Madame Hélène Béliveau, 146, rue du Fer-à-Cheval
Madame Lucie Provost, 129, rue Bellevue
Madame Liette Miron, 123, rue Bellevue
Monsieur Louis Provost, 196, chemin de Gray Valley
Madame Suzanne Tétreault, 120, chemin Williams
Monsieur Normand Provost, 120, chemin Williams
Monsieur Jean-Guy Riendeau, 135, chemin du Lac-à-la-Loutre
Monsieur Yannick Coulibeuf, 197, chemin de la Rouge

Et que le nom des personnes ayant fait une demande et n'ayant pas été sélectionné soit gardé en réserve advenant la démission ou le retrait d'un candidat.

Madame Francine Morin, 108, rue du Château
Madame Suzelle Côté, 300, chemin du Lac-à-la-Loutre
Monsieur Jean-François Perrier, 184, chemin du Lac-la-Loutre
Monsieur Jean-Luc Roux, 131, chemin de la Rouge
Monsieur Serge Bouchard, 108, chemin des Épinettes (reçu en retard 2/03/2012)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-12

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE/RECHERCHE DE FUITE SUR LE RÉSEAU

ATTENDU QUE suite à la compilation du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable, les résultats démontrent qu'il y a des pertes potentielles dans le réseau de distribution;

ATTENDU QUE la stratégie exige de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1^{er} avril 2012;

ATTENDU QUE la première étape suggérée est d'évaluer la consommation de nuit des usagers majeurs;

ATTENDU QUE le seul établissement sur le territoire ayant l'équipement nécessaire pour calculer la consommation de nuit est le Centre Jeunesse des Laurentides et que les résultats n'ont pas démontrés de pertes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Qu'un compteur d'eau soit installé dans les bâtiments municipaux et qu'un mandat soit accordé à la compagnie Détection de fuites PGS inc. pour effectuer une recherche de fuite avec corrélateur acoustique sur notre réseau de 7 900m au coût de 85\$/heure pour un coût total des travaux n'excédant pas 2040\$ plus taxes (24 heures), cette compagnie étant la plus basse soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 36-12

ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PHOTOCOPIES, DE LOCATION DE SALLE ET DE SUBVENTION

ATTENDU QUE le conseil désire établir une politique concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention;

ATTENDU QUE les objectifs de cette politique sont de définir les règles applicables au traitement des demandes, de favoriser le traitement équitable et uniforme de celles-ci, de permettre un meilleur contrôle du budget et d'encadrer la prise de toute décision et d'accélérer le traitement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que la politique numéro 04-2012, concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention, soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-12

ÉTABLISSEMENT DES TARIFS APPLICABLES POUR LES SERVICES DE PHOTOCOPIE, DE TÉLÉCOPIE ET LA VENTE D'ÉPINGLETTE

ATTENDU QUE le conseil a adopté la politique numéro 04-2012 concernant le traitement des demandes de photocopies, de location de salle et de subvention;

ATTENDU QUE dans cette politique il est mentionné que le tarif applicable pour la photocopie d'un document personnel est fixé par résolution du conseil;

ATTENDU QUE le conseil désire par le fait même établir la tarification applicable pour le service de télécopie et la vente d'épinglette.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne et résolu.

Que les tarifs applicables soient établis comme suit :

- pour le service de photocopie d'un document, 1.00\$ la page, une copie recto-verso comptant pour deux copies.
- pour l'envoi d'un document par télécopieur, 2.50\$ par envoi.
- pour la vente d'une épinglette, 3.50\$ chacune.

Les tarifs ci-haut mentionnés inclus les taxes ci-applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-12
DÉPÔT DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'HARRINGTON

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du nouveau plan d'urbanisme de la municipalité du canton de Harrington.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 39-12
INSPECTION ANNUELLE DES EXTINCTEURS PORTATIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire procéder à l'inspection annuelle des extincteurs portatifs par la compagnie Pyromont au tarif de 3.95\$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-12
MISE AUX NORMES DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Qu'autorisation soit donné à la directrice générale de procéder à l'achat du matériel nécessaire pour la mise aux normes des trousse de premiers soins de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-12
MANDAT À UN URBANISME POUR LA RÉDACTION DES RÈGLEMENTS EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a adopté le règlement 256-2011, modifiant le schéma d'aménagement à l'égard des antennes et des tours de télécommunication, lequel est entrée en vigueur le 12 septembre 2011;

ATTENDU QUE suite à cette entrée en vigueur la municipalité doit adopter des règlements en concordance au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE l'urbaniste ayant rédigé notre réglementation d'urbanisme nous à présenter une offre conjointe avec d'autres municipalités, pour la préparation de la documentation relative à ces modifications, laquelle se chiffre à 3 833.00\$;

ATTENDU QUE suite à la réception de cette offre nous avons fait un appel d'offres auprès de deux autres compagnies, lesquelles se chiffrent à 3 750.00\$ et 1 900.00\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm à une réglementation pratiquement identique à la nôtre et qu'elle nous offre la possibilité de nous transmettre gratuitement copie de ses règlements afin que nous les adaptions à notre réglementation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que les offres reçues soient toutes refusées et qu'advenant le cas ou nous serions dans l'impossibilité de faire les adaptations nécessaires à la concordance de notre réglementation au schéma d'aménagement de la MRC que le mandat soit octroyé au Groupe d'Intervention en Affaires Municipales enr. (GIAM) au coût de 1 900\$, étant le plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-12

DEMANDE DE SUBVENTION /EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012

ATTENDU QU'une demande a été présentée dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada 2012, pour l'obtention d'une subvention pour l'engagement d'un étudiant pour occuper le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint, pour une période de 14 semaines;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une demande était le 29 février 2012, la demande n'a pu être approuvée via une résolution avant l'envoi, le délai pour convoquer une séance extraordinaire ne pouvant être respecté;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec la présentation de ladite demande;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommée une personne autorisée à conclure un accord en son nom;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est nommée pour représenter la Municipalité d'Huberdeau et par le fait même autorisée à conclure un accord en son nom et à fournir tous documents ou informations nécessaires en regard avec cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-12

OFFRE D'EMPLOI OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINT (ÉTUDIANT)

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le conseil approuve l'offre d'emploi publiée dans le but d'obtenir des candidatures pour combler le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint.

Ce poste est ouvert aux personnes âgées de 15 à 30 ans inclusivement inscrit comme étudiant à temps plein et envisageant de retourner aux études à temps plein après l'emploi, il s'adresse aux étudiants de niveau universitaire ou collégial dans un champ pertinent et relié à l'environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-12
APPEL D'OFFRES RECONSTRUCTION DU TENNIS DOUBLE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la directrice générale est autorisée à faire paraître sur SEAO un appel d'offres pour la reconstruction du terrain de tennis double.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 45-12
MANDAT AU VÉRIFICATEUR POUR REDDITION DE COMPTES
RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que Monsieur André Charest, ca, soit mandaté pour effectuer la reddition de comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-12
REDDITION DE COMPTE 2011

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 120 693\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local..

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 47-12
ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil autorise l'achat de 8 ballots de 1000kg et de 120 sacs de 35kg de calcium auprès du fournisseur ayant soumis le prix le plus bas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 48-12
DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 29 février 2012 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 49-12
REVENDEICATION DE BOIS DES LAURENTIDES PAR DES SCIERIES DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE Produits Forestiers Résolu sollicite l'achat d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides dans le cadre de la fermeture de l'usine de sciage de Maniwaki et de la relance de la papeterie de Gatineau;

ATTENDU QUE depuis l'implantation du nouveau régime forestier en 1986, la région des Laurentides a préservé son capital forestier en limitant les prélèvements forestiers et en investissant dans son aménagement;

ATTENDU QUE la région des Hautes-Laurentides est l'aire d'approvisionnement naturel des usines de sciage de son territoire incluant la scierie appartenant au Groupe Crête à Saint-Faustin-Lac-Carré;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a permis la relance de la scierie à Saint-Faustin-Lac-Carré et qu'il doit maintenant assumer ses responsabilités en lui assurant un approvisionnement de matière première adéquat;

ATTENDU QUE la crise forestière a frappé durement cette industrie entraînant la perte de nombreux emplois tant en usine qu'en forêt et en transport;

ATTENDU QUE le redémarrage et la reprise des activités en 2011 assurent des perspectives de développement autant par l'optimisation de la valeur des produits transformés, que par le développement de nouveaux produits à partir des bois à pâte feuillus laissés sans preneur et de la biomasse forestière;

ATTENDU QUE la transformation du bois est reconnue comme un des créneaux d'excellence ACCORD de la région des Laurentides, et que ce créneau a été reconduit par le gouvernement du Québec pour une période de cinq ans;

ATTENDU QUE les usines de sciage des Hautes-Laurentides ont développé des liens de plus en plus étroits avec les transformateurs de bois des Basses-Laurentides faisant une filière industrielle de mieux en mieux intégrée;

ATTENDU la volonté maintes fois répété pour les représentants du gouvernement quant à l'importance du développement local devant assurer l'occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

D'APPUYER les démarches entreprises par la MRC Antoine Labelle qui visent à s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement de Produits Forestiers Résolu à partir des Hautes-Laurentides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et à son Ministre des Ressources Naturelles et de la faune de fournir des approvisionnements adéquats aux usines de sciage des Hautes-Laurentides afin de garantir leur pérennité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 50-12

OBJECTION AU PROJET DE LOI N° 89 « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT »

CONSIDÉRANT que le projet de loi n°89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou des ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

D'EXPRIMER l'objection de la Municipalité d'Huberdeau à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 51-12

ENGAGEMENT D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL

ATTENDU QUE la municipalité d'Arundel est présentement à la recherche d'un officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE la personne occupant présentement à ce poste dans notre municipalité n'est pas en mesure d'effectuer la tâche convenablement, étant donné un manque de connaissance en informatique et de temps;

ATTENDU QU' après discussion la municipalité d'Arundel est d'accord pour procéder à l'engagement d'un officier municipal en bâtiment et en environnement conjointement avec notre municipalité, soit 2½ jours chacune;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise la conclusion d'une entente avec la municipalité d'Arundel relative au partage d'un officier municipal en bâtiment et en environnement, mesdames Évelyne Charbonneau, mairesse et Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-12

MODIFICATION DES CONDITIONS SALARIALES DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QU'en janvier 2008, le conseil a statué sur les conditions salariales des pompiers via la résolution 14-08;

ATTENDU QUE depuis ce temps aucune modification n'a été faite, sauf en ce qui concerne la rémunération payable lors de formation, laquelle est ajusté selon le taux du salaire minimum en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil désire ajuster les salaires payables aux pompiers sauf en ce qui concerne la rémunération payable lors de formation, laquelle est automatique modifiée lors du changement du taux provincial;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Qu'une augmentation de 2% soit appliquée à partir du 1^{er} avril 2012 au différent taux de rémunération établi dans l'article 1 de la résolution numéro 14-08 et que pour les années subséquentes qu'un minimum de 2% et un maximum de 3% soit accordé suivant l'indice d'augmentation du coût de la vie établi par statistique Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-12

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DES LAURENTIDES, LA RIDR ET LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU CONCERNANT LES ÉCOCENTRES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation d'un réseau d'écocentres a été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides dans le but de desservir toute la population du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied de l'écocentre municipal dans la municipalité d'Huberdeau s'achève et qu'il est opportun de définir, avec la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides et la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge, le rôle et les responsabilités de chacun dans le cadre des opérations et de la gestion de celui-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau accepte le cadre présenté relativement aux rôles et responsabilités des municipalités, de la MRC ainsi que de la RIDR et autorise, mesdames Évelyne Charbonneau, mairesse et Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 54-12

RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES ET LA DÉMARCHE D'AUTORISATION EN MILIEUX HUMIDES

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que monsieur Benoît Brosseau, officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à participer à la rencontre d'information sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la démarche d'autorisation en milieux humides qui se tiendra le 20 mars prochain, au bureau de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 55-12

FORMATION GESTION INTERVENTION INCENDIE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Laurin et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives, aux membres du service incendie ayant suivi la formation sur la gestion des interventions d'incendie ayant été donné le samedi 3 mars 2012 à St-Faustin-Lac-Carré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 56-12

PRÉPARATION DE PLAN D'INTERVENTION EN INCENDIE

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'autorisation soit donné au directeur du service incendie de faire préparer le plan d'intervention pour la Résidence Vallée de la Rouge par un technicien en prévention incendie (TPI) référé par la MRC des Laurentides, ce bâtiment étant à risques élevés et notre personnel n'étant pas qualifié par effectuer ce travail. Le tarif applicable pour ce travail est de 23.00\$ l'heure incluant les repas et les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-12

AUTORISATION DE SIGNATURE DES COMPTES BANCAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DES TROIS-VALLÉES

Il est proposé par Mme la conseillère Karine Tassé et résolu.

Que les personnes suivantes soient désignées comme signataires pour tous les comptes et autorisations bancaires à la Caisse Populaire des Trois-Vallées.

En tant que secrétaire-trésorier :

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière ou Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe

En tant que maire;

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse ou en son absence Monsieur Louis Laurier, conseiller ou Mme Denise Miller, conseillère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 58-12

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la Résidence Vallée de la Rouge afin d'y établir 26 unités de logements.

CONSIDÉRANT que la Résidence Vallée de la Rouge présentera une demande d'aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

CONSIDÉRANT que les logements doivent être accessibles aux personnes à faibles revenus.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de participer à ce projet et que pour se faire celle-ci doit s'engager à verser sa part à ce programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à assumer 10% pour une période de 5 ans du Programme de Supplément au Loyer (PSL) AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec, le nombre d'unités concernées par le PSL étant de 13, ce qui représente un montant approximatif de 8 500\$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-12

ENGAGEMENT POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES À LA RÉSIDENCE VALLÉE DE LA ROUGE

ATTENDU QUE la résidence Vallée de la Rouge présentera une demande d'aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

ATTENDU QUE pour permettre la réalisation de ce projet la municipalité désire instaurer un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour accorder un crédit de taxes à la Résidence Vallée de la Rouge.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil s'engage par cette résolution à adopter un règlement instaurant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour accorder un crédit de taxes foncières à la Résidence Vallée de la Rouge pour la période équivalente à la durée de l'emprunt contracté par celle-ci ou un maximum de 35 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 60-12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Karine Tassé de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet d'instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec pour accorder un crédit de taxes foncières à la Résidence Vallée de la Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-12

INSCRIPTION PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable, le conseil doit déterminer pour le mois d'avril 2012, une action à mettre en place pour promouvoir l'économie d'eau potable dans la municipalité auprès des citoyens;

ATTENDU QUE l'une des actions proposées et étant réalisable pour le mois d'avril 2012, est de participer au programme PEEP de réseau environnement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

De s'inscrire au programme d'économie d'eau potable (PEEP) 2012, au coût de 528.89\$ et qu'autorisation soit donnée à la directrice générale/secrétaire-trésorière de transmettre la demande d'inscription et les frais s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-12

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.